

2008/8665 - ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION LOCALE DE L'ENERGIE DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE : 1750 EUROS (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Le Conseil municipal a rappelé lors de sa délibération « généralisation de l'approche développement durable » du 2 avril 2007, son souci de participer à l'effort indispensable pour la préservation de notre environnement.

L'Association Locale de l'Energie de l'agglomération lyonnaise propose à la Ville de Lyon d'adhérer à sa structure.

L'Association Locale de l'Energie de l'agglomération lyonnaise est un vecteur local important de conseils, de communication et de sensibilisation tout autant auprès du grand public que des professionnels.

Elle rassemble autour du thème de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables des acteurs variés, publics ou privés, locaux ou européens.

Une de ses vitrines est la série de conférences qu'elle organise régulièrement « les Mercredis de l'ALE ».

Une adhésion de la Ville de Lyon à l'ALE permettra de soutenir une association reconnue et de bénéficier d'échanges constructifs. Cette adhésion sera une des déclinaisons de la volonté, à plusieurs reprises affirmée dans cette assemblée notamment dans sa délibération du 2 avril 2007 de la Ville dans son engagement en termes de développement durable ».

Vu la délibération n° 2007/7623 du 2 avril 2007 ;

Où l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1. L'adhésion de la Ville à l'Association Locale de l'Energie de l'Agglomération Lyonnaise est approuvée.
2. Le montant de la cotisation pour l'année 2008 s'élève à 1 750 euros.

3. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008 : Programme FSIEGE 610 - Opération DIVERS 610 - Nature 6281 – Fonction 020.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE